

<https://stisi-pro.ac-normandie.fr/spip.php?article381>



S.T.I. Sciences Industrielles
Voie Professionnelle

**Décret n° 2015-520 du 11 mai
2015 autorisant la tenue à
distance d'épreuves et de
réunions de jurys du certificat
d'aptitude professionnelle, du
brevet d'études
professionnelles, du brevet
professionnel, du brevet des**

métiers d'art et des mentions complémentaires des niveaux V et IV et modifiant le code de l'éducation (partie réglementaire)

- CERTIFIER - Examens - Aménagements Epreuves -

Date de mise en ligne : mercredi 13 mai 2015

Copyright © S.T.I. Sciences Industrielles - Voie Professionnelle - Tous droits

réservés

J.O.R.F. N°0110 du 13 Mai 2015.